

## Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle adopte le budget 2024

---

Mont-Laurier, le 23 novembre 2023 – **C'est lors de sa séance du 22 novembre dernier que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté son budget pour l'année 2024, totalisant un montant de 13 645 640 \$, dont 3 761 532 \$ sont à la charge des 17 municipalités via les quotes-parts et 9 884 108 \$ sont financés par différents services rendus et programmes gouvernementaux.**

Pour l'année 2024, les quotes-parts totales des municipalités subissent une augmentation de 5,19%, incluant l'augmentation de 0,5 % des quotes-parts destinées au Centre local de développement d'Antoine-Labelle (CLDAL) présentée ci-dessous, ainsi que l'ajout d'une quote-part en lien avec des travaux sur la dorsale municipale de fibres optiques qui représente 0,2% d'augmentation et la modification de certains autres postes budgétaires. La participation financière à ces quotes-parts totales attribuable à chaque municipalité varie selon sa richesse foncière. Cette augmentation s'explique d'abord par la hausse de l'indice du prix à la consommation (IPC) pour l'année 2023 impliquant des augmentations notables, entre autres, des assurances et de frais de support aux différents logiciels.

En lien avec le projet Brancher Antoine-Labelle, une quote-part au montant de 1 741 295 \$, pour l'année 2024, sera répartie à l'ensemble des villes et municipalités. Les sommes ainsi prélevées via cette quote-part serviront au remboursement du règlement d'emprunt.

Il est toutefois à noter que sur les comptes de taxes des municipalités locales le coût des quotes-parts, soit 0,0524 du 100 \$ d'évaluation, est moindre qu'en 2023 et représente une diminution de plus de 12%.

Le conseil de la MRCAL a augmenté certaines contributions au CLD d'Antoine-Labelle. Ainsi, un montant de 456 630 \$ via les quotes-parts et un montant de 325 875 \$ à même son enveloppe du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont été prévues au budget. Ces sommes tiennent compte d'une augmentation de 3,8 %. Aussi, un montant de 139 190 \$, provenant des quotes-parts de la MRC sera remis au CLD pour la réalisation de son mandat de promotion touristique. Des sommes de 67 000 \$ pour les bureaux d'accueil touristique et 80 000 \$ pour prioriser des actions pour le développement économique de la région sont quant à elles puisées à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR) du MAMH. Également, le CLD recevra de la MRCAL une somme de 200 000\$ pour la réalisation du mandat Accès Entreprise Québec, en plus d'une enveloppe destinée au soutien à la coordination du projet Signature et innovation de la MRCAL provenant de l'entente Fonds régions et ruralité – Volet 3 (FRR) du MAMH. Les montants versés au CLD en provenance des quotes-parts représentent 15,84 % des quotes-parts totales 2024 de la MRCAL.

Notons que la richesse foncière de la MRC d'Antoine-Labelle totalise 7 177 995 385 \$ pour l'année 2024 comparativement à 5 987 519 936 \$ en 2023, soit une augmentation de près de 20 % causée en grande partie par la révision et la rééquilibrage des rôles des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, Lac-du-Cerf, Kiamika, Nomingue, L'Ascension, Chute-Saint-Philippe et Mont-Saint-Michel.

Le budget 2024 de la MRC d'Antoine-Labelle, via le FRR – Volet 2 du MAMH destiné entre autres à soutenir les MRC dans leur champ de compétences et leur développement, permettra également de maintenir et bonifier le soutien de certains créneaux, tels que les parcs régionaux, le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dont plusieurs interventions sont prévues en 2024 pour améliorer l'infrastructure, la culture, le patrimoine immobilier, l'agriculture, ainsi que de nombreux autres dossiers de développement régional.

Soulignons également que l'adoption du budget de la MRCAL permettra la réalisation de projets financés par différents fonds ou programmes pour lesquels l'organisation a adhéré, dans le but de mener des projets porteurs et favorables au développement de la région. Parmi ces projets, il y a notamment la bonification du montant destiné au plan d'action du comité jeunesse AD\_Vision, des sommes destinées au soutien de la poursuite du plan d'adaptation aux changements climatiques et plus encore. Des ententes sectorielles permettant aussi l'élaboration de nombreux projets porteurs sont également prévues à ce budget, par exemple, l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) visant la mise en œuvre d'actions pour favoriser le secteur agroalimentaire du territoire.

### **Territoires non organisés**

En ce qui concerne l'adoption du budget pour les territoires non organisés (TNO) pour l'année 2024, celui-ci présente une augmentation globale des dépenses de 9,95 %. Ces augmentations sont justifiées, entre autres, par l'expansion des mesures en matière de sécurité civile, dont le système d'appels d'urgence et la desserte du système de radiocommunication en TNO. Le taux de la taxe foncière générale sera diminué de 0,00064 \$ par 100 \$ d'évaluation, pour être amené à 0,43893\$ par 100 \$ d'évaluation.

– 30 –

Source : Billie Piché  
Coordonnatrice aux communications  
819-623-3485 poste 123  
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca